

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2017

RESTAURATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE - (N° 150)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE6

présenté par

M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Cinieri, M. Gosselin, M. Cordier, M. Straumann, M. Abad,
Mme Bassire, Mme Beauvais, Mme Bonnivard, M. Brun, M. Hetzel, Mme Louwagie, M. Perrut,
M. Reynès, M. Schellenberger, M. Larrivé et Mme Anthoine

ARTICLE 10

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« : origine, label, qualité... ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser les critères permettant de comparer les produits agricoles.